

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 27 NOVEMBRE 2003.-**

**DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Cinq demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concessions temporaires pour 15 ans.

DERUYTER Michel  
Rue de l' Olive, 55  
7140 MORLANWELZ

CTD      Conc. :      199,00.- €

CORSINI Natalina  
Rue de Nivelles, 183  
7170 BELLECOURT

CTD      Conc. :      150,00.- €

**CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

Concession temporaire pour 15 ans.

SAEY Jean-Paul  
Rue de la Fausse Cave bas, 6  
5030 GEMBLoux  
250,00.- €

CTS      Conc. :

./...

Concession temporaire pour 50 ans

RUCLOUX Anne

Rue Ernest Solvay, 11

7141 CARNIERES

2,5 m

Conc. :

1.000,00.- €

**CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE**Concession temporaire pour 15 ans.

VECCHIATO Hubert

Rue d'Haine, 27

7141 MORLANWELZ

C.T.S.

Conc. :

250,00.- €

-----

2.- Centre Public d'Aide Sociale - Budget de l'exercice 2003 - Modification budgétaire n° 2 - Avis.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à votre approbation, la modification budgétaire n° 2 de 2003.

Cette modification budgétaire de 2003 peut être récapitulée comme suit :

- Recettes en plus : ..... 35.036,83.- €
- Recettes en moins : ..... 45.048,76.- €
- Dépenses en plus : ..... 95.365,57.- €
- Dépenses en moins : ..... 105.377,50.- €

L'intervention communale est inchangée.

-----

3.- Taxes communales pour l'exercice 2003 - Examen - Décision.-

Vu la circulaire du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du 29 octobre 2003, relatif à la délivrance des passeports, nous vous proposons de modifier le règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs, notamment son article 4, point d, "délivrance de passeports".

Tarif sur la délivrance de passeports

Procédure normale

- 1 an : ..... 33,50.- €;
- 5 ans : ..... 73,50.- €;

Mineurs de 0 à 18 ans

- 1 an : ..... 17,00.- €;
- 5 ans : ..... 17,00.- €;
- pour les mineurs, la prorogation d'une durée de 1 an est gratuite ;

Procédure d'urgence

- 1 an : ..... 200,50.- €;
- 5 ans : ..... 240,50.- €;

Mineurs de 0 à 18 ans

- 1 an : ..... 180,00.- €;
- 5 ans : ..... 180,00.- €;

-----

4.- Achat d'instruments de musique et accessoires pour l'Académie de Musique.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de divers instruments de musique et divers accessoires pour l'Académie Communale de Musique de Morlanwelz.

La dépense est estimée à 2.801,20.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724 E2/52 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

5.- Achat de carrelages de l'école n° 2, rue Saint-Eloi.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de carrelages de l'école n°2, rue Saint Eloi.

La dépense est estimée à 3.800,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724 E2/52 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée aux conditions du cahier spécial des charges n° MG 03.05 établi par le service des travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

6.- Achat de matériaux pour la réparation de mobilier scolaire.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériel pour la réparation de mobilier scolaire par le service des travaux

La dépense est estimée à 6.500,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/741 EC/98 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée aux conditions du cahier spécial des charges n° 722 741 EC, établi par le service des travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

7.- Mise en conformité des installations électriques et réalisation de faux plafonds à l'école communale de la Place Roosevelt, à Morlanwelz - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de mise en conformité des installations électriques et de réalisation de faux plafonds, à l'école communale de la Place Roosevelt, à Morlanwelz, élaboré par le Service technique des travaux.

Le projet comprend :

- pour le lot 1 : la rénovation complète des installations électriques. Estimation de la dépense : 174.859,52.- €T.V.A. comprise ;
- pour le lot 2 : la pose de faux plafonds. Estimation de la dépense : 37.324,24.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par appel d'offres.

Les crédits inscrits à l'article 722/742EL/52 du service extraordinaire du budget 2003 seront adaptés et reportés à l'exercice 2004.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

8.- Acquisition de matériel pour Antenne Centre - Décision.-

Le budget communal 2003, approuvé par décision de la Députation permanente en date du 3 avril 2003 et par la Tutelle régionale wallonne, le 8 mai 2003, prévoit, à l'article 762/522AC/52 du service extraordinaire, un crédit d'un montant de 11.105,63.- € pour l'acquisition de matériel pour Antenne Centre.

Pour l'année 2003, l'acquisition du matériel suivant est sollicitée :

- des moniteurs ;
- du matériel de prise de son ;
- des batteries ;
- un chargeur de batterie ;
- une housse de protection magnéto ;
- un lecteur/recorder DVD ;
- divers petit matériel ;
- un (des) ordinateurs.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par la procédure négociée.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces acquisitions.

-----

9.- Code Wallon du Logement - Ancrage communal - Programme communal d'actions en matière de logement 2004 - 2006 - Décision.-

En vertu des articles 187 à 190 du Code Wallon du Logement, chaque commune doit élaborer un programme triennal d'actions en matière de logement.

Par sa circulaire du 17 juillet 2003, le Ministère de la Région wallonne a invité les communes à présenter leur programme 2004 - 2006, au plus tard, le 31 décembre 2003.

Vous trouverez, versé au dossier du Conseil communal, le programme de notre commune, établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins, sur lequel nous vous invitons à statuer.

-----